

AIDE À LA MOBILITÉ ERASMUS+ Pour les doctorantes et doctorants de l'Université PSL

1. Présentation du dispositif

À compter de la rentrée 2025-2026, la Direction des Relations Internationales (DRI) de l'Université PSL propose des bourses de mobilité Erasmus+ destinées aux doctorantes et doctorants. Ce dispositif vise à élargir les opportunités de mobilité en Europe, enrichir la formation doctorale et renforcer les collaborations académiques et scientifiques avec des établissements européens partenaires.

Les séjours peuvent être réalisés dans un établissement de l'enseignement supérieur, un organisme de recherche ou de formation, une ONG ou une entreprise. Tous les pays participant au programme Erasmus+ sont éligibles, ainsi que le Royaume-Uni et la Suisse.

2. Critères d'éligibilité

- Être inscrit/e en doctorat à l'Université PSL pour l'année 2025/2026 et 2026/2027
- Préparer sa thèse dans l'un des 11 établissements-composantes de PSL
- Effectuer une mobilité d'au moins 5 jours (jusqu'à 6 mois financés)
- La mobilité ne peut pas se dérouler dans les institutions ou agences spécialisées de l'Union européenne, ni dans les organisations gérant les programmes de l'UE (Commission Européenne, Parlement Européen, Banque Centrale Européenne, EACEA, Frontex, etc.)
- Les conférences et colloques ne sont pas éligibles.

3. Activités de mobilité éligibles

Mobilité longue (> 2 mois)

- **Séjour d'études** dans un établissement de l'enseignement supérieur partenaire de votre établissement-composante (accord Erasmus obligatoire avec l'établissement d'accueil, renseignez-vous directement auprès du service des relations internationales de votre établissement). Obligation de suivre au moins un enseignement, un séminaire.
- **Stage** dans un laboratoire de recherche, une entreprise, une start-up ou une ONG.

Mobilité courte (< 2 mois)

- **Etudes ou stage** (5 à 30 jours)
- **Mobilité de personnel** (réservée aux doctorants sous contrat doctoral avec PSL)
 - 1) **Formation** (5 à 30 jours) : stages d'observation dans un laboratoire, participation à des *Staff Weeks* (catalogue européen : <http://staffmobility.eu/staff-week-search>), des formations en langues, gestion de projet, pédagogie innovante, etc.
 - 2) **Enseignement** (5 jours à 3 semaines) dans un établissement de l'enseignement supérieur partenaire (un accord Erasmus avec l'établissement étranger obligatoire, 8 heures d'enseignement par semaine)

NB : Il s'agit de tous les types de mobilité possibles dans le cadre du programme Erasmus+. Vérifiez auprès de votre établissement-composante les mobilités spécifiques éligibles.

4. Durée et période de mobilité

Pour être éligible, la mobilité doit être de **5 jours minimum** et dans la limite de **6 mois de financement** pour les mobilités longues d'études et de stage (séjour possible au-delà mais sans financement supplémentaire).

5. Modalités de candidature

- Compléter le formulaire de candidature (téléchargeable sur la page "Mobilité doctorale" de PSL).
- Déposez votre dossier complet au Service des Relations Internationales de votre établissement (ou le Service Recherche à Dauphine).
- Un jury composé des Directions des Relations Internationales et de la Recherche de votre établissement ainsi que les responsables des programmes gradués sélectionnera les candidatures.
- Notification des bénéficiaires en juin.
- Un dossier Erasmus+ à compléter vous sera remis. Une fois complet, il sera transmis à la Direction des relations internationales de PSL pour le traitement la bourse.

6. Nature de l'aide

La bourse Erasmus+ est une **contribution partielle** aux frais liés à la mobilité :

1) Frais de séjour

- a. Taux journaliers pour la mobilité courte (< 2 mois)
- b. Taux mensuels pour la mobilité longue (> 2 mois) selon le groupe du pays d'accueil

2) Frais de transport (selon la tranche kilométrique)

- a. Forfait standard
- b. Forfait écoresponsable

Consultez les [Taux mensuels et forfaits transport](#)

A cette contribution de base peuvent s'ajouter deux **suppléments financiers** :

- 1) Supplément mobilité de stage : **150€/mois**
- 2) Supplément inclusion (pour les participants ayant moins d'opportunités) : **250€/mois**

Consultez les [critères d'éligibilité supplément inclusion](#)

Versement de la bourse :

- Un **versement unique** sera effectué avant votre mobilité ou à votre arrivée dans le pays d'accueil par le service financier de l'Université PSL après réception du dossier complet Erasmus+ par la Direction des relations internationales de PSL.

7. Calendrier

F	
Ouverture de l'appel	Mars/Avril 2026 (voir le calendrier spécifique des établissements)
Fermeture de l'appel	Mai 2026
Sélection et résultats	Juin 2026
Période de mobilité	Septembre 2026-Juillet 2027

NB : chaque établissement-composante dispose de son propre calendrier. Consultez la page "Mobilité doctorale" pour les dates précises.